

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 9 janvier 2018

COMMUNIQUÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS

Le site Infogreffe.nc et le déploiement des téléservices

Au bout de deux années d'exercice de la compétence de la tenue du registre du commerce et des sociétés (RCS), transféré du Tribunal mixte de commerce aux services de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement franchit une nouvelle étape dans la simplification des démarches administratives en lançant le site Infogreffe.nc.



Ce site permet dans un premier temps d'accéder en ligne à toute l'information légale sur les entreprises calédoniennes, soit plus de 29 000 entités immatriculées au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Dans un second temps, au cours de l'année 2018, il permettra aux entreprises de déposer leurs formalités obligatoires en ligne, évitant ainsi les déplacements, les attentes et raccourcissant les délais. C'est une avancée majeure pour la Nouvelle-Calédonie et l'entrée de l'entreprise dans la "e-administration".

Cela concerne entre autres : l'immatriculation des entreprises, les modifications statutaires, les radiations... Par ailleurs, sans déplacement également, les entreprises pourront avoir accès à des extraits Kbis et aux comptes annuels.

Ce site Internet et ses téléservices associés vont avoir un impact direct sur la productivité des entreprises et la transparence relative à la publicité des comptes sociaux.

Côté administration, le lancement de ces téléservices va permettre :

- de refondre de manière plus cohérente la grille tarifaire du RCS ;
- de recentrer le RCS sur son cœur de métier, le contrôle juridique réalisé sur les formalités déclaratives, et de réduire les délais d'attente pour les entreprises.

Caractéristiques du RCS

- Plus de 29 000 entreprises en gestion quotidienne
- 25 000 extraits Kbis délivrés par an
- 10 600 actes déposés chaque année
- 60 millions de francs de recettes annuelles
- 500 m linéaires d'archives
- Une centaine d'utilisateurs accueillis par jour

* *
*